



Contribution ADTC concertation sur le projet Cœur de Ville de Pont de Claix

Contexte

La Ville présente un projet pour apaiser le cœur de ville et le rendre plus accessible pour les habitants et pour les commerces. L'ADTC est favorable à ces orientations.

La place triangulaire du 8 mai 1945 (devant la mairie) délimitée par 3 voies de circulation, bordées par des commerces de proximité, serait piétonisée partiellement et mise en communication par une allée piétonne avec la place Salvador Allende élargie autour de la rue de Stalingrad déplacée. Seules les voies Ouest et Sud (derrière la mairie) de la place du 8 mai 1945 resteraient ouvertes à la circulation motorisée.

L'espace libéré devant la mairie resterait libre en prévision du passage de la ligne E de tram prolongée, seulement agrémenté d'un alignement d'arbres coté Est le long des commerces et de terrasses (sous les arbres), et comporterait un quai bus double de 35 mètres coté Ouest pour l'arrêt simultané de 2 bus en direction de Grenoble.

La circulation en provenance de la direction de Vizille (avenue du Maquis de l'Oisans) serait déviée derrière la mairie pour se raccorder à la voie en provenance de Claix (avenue du Maréchal Juin). Un passage sur la place resterait possible pour les convois exceptionnels en provenance ou en direction de Vizille.

Incidence sur les déplacements :

- les piétons : avec le déplacement du stationnement des véhicules sur les poches créées sur l'arrière des bâtiments coté pair, la circulation des piétons sur la place serait libre, et avec la déviation de la circulation, l'ambiance serait apaisée. Mais le quai bus pour les lignes en direction de Grenoble serait un obstacle physique et visuel. Pour aller vers le coté impair, les piétons devraient contourner le quai bus (hauteur 21 cm), passer entre des véhicules en stationnement coté place, traverser la voie Ouest à 3 voies de circulation, et passer entre des véhicules en stationnement coté commerces. Il serait souhaitable que les traversées vers le coté impair soient raccourcies et dégagées au maximum.

Derrière la mairie, en direction de l'avenue du Maréchal Juin, une traversée piétonne aux feux pour aller vers les commerces et habitations pourrait être utile.

- les transports en commun : sur la voie Est, les lignes Transisère de la direction de Vizille seraient déviées comme le reste de la circulation pour passer derrière la mairie ce qui ne manquerait pas d'impacter leur vitesse commerciale, donc leur coût, pour l'exploitant comme pour les contribuables, le temps de trajet des usagers et leur confort, à chaque passage, dans un sens comme dans l'autre. Les intersections imposées seraient gérées par feux tricolores, mais même avec la priorité donnée aux Transports en commun, il y aurait toujours une incertitude sur les temps. Les mouvements de tourne à gauche et à droite successifs et à angle droit seraient une pénalité infligée aux lignes Transisère, en comparaison de l'itinéraire actuel tout droit.

Aussi, en direction ou en provenance de Vizille, il serait indispensable que le passage prévu pour les convois exceptionnels soit aussi prévu pour le passage sans déviation des cars des lignes Transisère. Avec un système de contrôle d'accès classique, la traversée de la place serait la même que celle prévue dans les zones piétonnes pour les livraisons des commerces. Un arrêt pour ces cars Transisère pourrait alors être positionné juste avant cette entrée en zone piétonne avenue du Maquis de l'Oisans, à la place de quelques emplacements de stationnement, avec prolongement de la voie réservée bus, ce qui du même coup rendrait suffisant un quai bus ordinaire sur la voie Ouest.

- les vélos : un site propre cyclable latéral serait aménagé depuis le giratoire et la place Winsen Luhe jusqu'à l'avenue du Maquis de l'Oisans qu'il longerait, coté Est en direction de Vizille, pour une piste cyclable bidirectionnelle du réseau express vélo de l'agglomération. Il serait interrompu en traversée de la place piétonne. Les cyclistes traverseraient la place selon les règles en vigueur.

Une continuité cyclable devrait être assurée rue de Stalingrad derrière la mairie entre le site propre cyclable avenue du Maquis de l'Oisans et les bandes cyclables avenue du Maréchal Juin.

- la circulation : les poches de stationnements créées derrière la place du 8 mai 1945 permettraient de mettre le cœur de ville à quelques pas, mais il faudrait que leur accès soit le plus direct possible en voiture, depuis le giratoire en venant de la direction de Grenoble, comme depuis l'avenue du Maquis de l'Oisans en venant de la direction de Vizille, et aussi bien en entrée qu'en sortie, pour ne pas ramener de la circulation sur la place du 8 mai 1945. Le plan de circulation des rues de Stalingrad déplacée / Paul Breton / Georges Bizet / de Marcelline serait à adapter autour de la rue de Stalingrad.

Place du 8 mai 1945, coté impair, et coté place, du stationnement serait conservé, mais il serait primordial qu'il soit limité aux arrêts minute et aux livraisons pendant la journée, donc contrôlé.

Le passage prévu de la rue Benoît Jay de double sens de circulation à sens unique vers l'Ouest avec double-sens cyclable ne pourrait qu'améliorer le fonctionnement du carrefour avec l'avenue du Maréchal Juin.

Conclusion

Ce projet de réaménagement du centre ville de Pont de Claix pourrait redonner de l'espace public et du confort pour les piétons, rendre les commerces plus accessibles, et apaiser l'environnement du cœur de la ville. Dans cette opération, il faudrait que les transports collectifs soient mieux traités, en fonction de leur importance aussi bien pour les usagers/habitants que pour les déplacements dans la métropole, et ne soient pas pénalisés par des modifications du plan de circulation.